

# Invitation à une activité de formation continue



Association des médecins  
omnipraticiens de Laval

**Titre :** Sortir du trouble dépressif majeur Se sentir à nouveau soi-même

**No d'activité :** 75236

**Date :** mardi le 27 octobre 2020

**Lieu :** WEBINAIRE

**Coordonnées :**

## Objectifs

Au terme du programme, les participants sauront :

- Reconnaître les répercussions cliniques d'une réponse insatisfaisante au traitement du TDM et déterminer les options thérapeutiques à mettre en œuvre ;
- Discuter du rôle des traitements d'appoint dans l'amélioration des résultats pour les patients atteints de TDM ;
- Comparer les différents antipsychotiques atypiques utilisés comme traitement d'appoint dans le TDM, y compris les nouvelles options offertes sur le marché ;
- Formuler des stratégies thérapeutiques personnalisées en phase avec les lignes directrices canadiennes en matière de traitement du TDM (CANMAT)

**Président de séance :**

## Horaire

2020-10-27	18:15	18:30	Accueil/Clôture	Accueil des participants sur la plateforme ZOOM webinaire	
2020-10-27	18:30	19:30	Conférence	Sortir du trouble dépressif majeur Se sentir à nouveau soi-même (CEM)	Dr Louis Tessier, psychiatre Hôpital Jean-Talon

SVP vous inscrire via notre site web:  
<http://amol.ca/calendrier/>

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 1.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Otsuka Canada Pharmaceutique

Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:  
<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.